



bourse coup de pouce

Valloire Habitat a une mission d'intérêt général en tant qu'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH). Elle lance pour la première fois un appel à CANDIDATURE « BOURSE coup de pouce » à destination des JEUNES locataires (ou enfants de locataires) de son parc immobilier, ENGAGÉS DANS UN PROJET d'ETUDES OU DE FORMATION QUALIFIANTE.

À quels besoins cela répond ?

Suivre des études ou une formation qualifiante est déterminant pour un parcours de vie, mais leurs « coûts » peuvent être un frein.

Les bourses délivrées par Valloire Habitat apportent le « coup de pouce » nécessaire au financement d'une formation, ou à la poursuite de ses études.

À qui s'adresse l'appel à candidatures ?

Les bourses sont destinées à tout jeune majeur de moins de 26 ans (cf critères d'éligibilité), habitant (ou leurs parents) dans le parc immobilier de Valloire Habitat. Cette aide exceptionnelle s'adresse à tout jeune engagé dans un cursus de formation ou d'études quel que soit son niveau. D'un montant minimum de 300 €, elle pourra être renouvelée sous conditions fixées par le jury.

Quels sont les projets concernés ?

Les projets présentés concernent prioritairement la poursuite d'études ou l'accès à une formation qualifiante (frais d'inscription, frais de scolarisation, achat de fournitures, séjour d'étude à l'étranger ou tout autre besoin favorisant l'accès à une qualification).

Les demandes peuvent être diverses si elles entrent dans un projet global.

Les bourses ont vocation à être un « coup de pouce » de Valloire Habitat. Elles sont donc complémentaires aux aides de « droit commun » existantes (ex : Garantie jeune, Contrat Jeune Majeur, Bourses d'études, Fonds d'aide aux jeunes et/ou apprentis, Fonds de solidarité de logement, Loca-pass,).

Critères d'éligibilité

- Les candidats doivent être âgés au minimum de 18 ans et de moins de 26 ans au 31 décembre de l'année 2023.
- Les candidats (ou leurs parents) doivent être clients du parc immobilier de Valloire Habitat.
- Le candidat doit disposer d'un RIB à son nom.

Constitution du dossier

- Une lettre de motivation pour l'obtention de la bourse est exigée. Les éléments suivants devront être mentionnés :
 - Le numéro client de Valloire Habitat du candidat (ou celui de ses parents)
 - L'objet de la demande de financement ainsi que son coût prévisionnel

Le Jury

Il est composé de trois membres du conseil d'administration et d'un salarié de Valloire Habitat. Le jury étudiera l'ensemble des candidatures et recevra les candidats retenus pour un entretien de préférence en présentiel au siège de Valloire Habitat. Cet entretien compte pour 40% de la note avant décision finale du Jury. **Attention, tout dossier incomplet sera refusé. Le règlement du projet est consultable en ligne.**

Comment répondre ?

Le dossier de demande de bourse est à télécharger en ligne sur le site de [Valloire Habitat](#).

Il est à renvoyer, **avant le 15 juin 2024** :

- par mail à **coupdepouce@valloire-habitat.com**
- ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à **Valloire Habitat- « Bourse coup de pouce » - 24 rue du Pot de Fer CS 51717 - 45007 Orléans CEDEX 1**

Vous pouvez adresser vos questions par email à l'adresse : **coupdepouce@valloire-habitat.com**

- La clôture du présent appel à candidatures est fixée au 15 juin 2024.
- Tous les dossiers éligibles feront l'objet d'une instruction à compter du 29 avril 2024.
- **Les candidats retenus seront entendus à partir du 13 mai jusqu'au 28 juin 2024.**
- Les décisions finales d'octroi de bourses seront rendues au plus tard le vendredi 5 juillet 2024.
- Le versement en intégralité de la bourse « coup de pouce » sera effectué en juillet 2024.
- **Six mois après l'octroi de la bourse, le candidat s'engage auprès de Valloire Habitat à communiquer sur la destination faite de ladite bourse.**